

**PROVINCE DE QUÉBEC, LE 21 NOVEMBRE 2016
MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE.**

Lundi, le vingt-et-un (21) novembre 2016 se tenait à 20h00 au Centre municipal, l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de St-Joseph-de-Lepage.

Étaient présents, monsieur Réginald Morissette, maire ainsi que les conseillers suivants : Alain Thibault, Ghislain Vignola, Jasmin Couturier et Myriam St-Laurent, Monsieur Magella Roussel arrive à 20h09.

Les membres tous présents confirment avoir reçu l'avis de convocation (article 157 du Code municipal) pour siéger sous la présidence de monsieur Réginald Morissette, maire.

Madame Tammy Caron, directrice-générale et sec.-trés. était aussi présente.

2016-198

AUTORISATION DE PAIEMENT – LES PAVAGES LAURENTIENS

Sur proposition de Monsieur Magella Roussel et appuyé par Monsieur Ghislain Vignola et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise le paiement de la facture # 3143 à Les Pavages laurentiens Div. de Sintra inc. au montant de 79 391.65\$ incluant la retenue, pour les travaux du rang 4 Ouest.

2016-199

SUBVENTION – AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER

Sur proposition de Monsieur Alain Thibault appuyé par Madame Myriam St-Laurent et résolu à l'unanimité, le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le rang 4 Ouest et dans le rang 6 pour un montant subventionné de 56 000\$, conformément par le ministre des Transports. Le conseil affirme que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la route dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification est constitué. Les travaux d'amélioration du rang 4 Ouest et du rang 6, comprennent le revêtement mécanisé de la chaussée, amélioration de l'accise du chemin et drainage et profilage de fossé, qui ont engagé des dépenses totalisant 91 510.07\$ la TPS n'étant pas compté puisqu'elle est remboursable.

2016-200

**DEMANDE D'APPUI ET DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE
« INTERVENTION VISANT L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'EAU
DANS LE BASSIN VERSANT DU RUISSEAU LEBRUN »**

Sur proposition de Monsieur Jasmin Couturier et appuyé par Monsieur Ghislain Vignola et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage d'appuyer le projet « *Magnitude 10* » et accorde une contribution financière de 2000\$ pour le projet visant le ruisseau Lebrun.

2016-201

HONORAIRES PROFESSIONNELS-RÉCLAMATION FINALE-URBANISATION

Reporter

2016-202

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

Il est proposé par Monsieur Magella Roussel, la fermeture de l'assemblée à 20h47.

Je, *Réginald Morissette*, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

Réginald Morissette, maire

Tammy Caron, dir.-gén.sec.-trés.